

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2018

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mme BALANDRAS, MM. CHEYNET, VALADOUX, PALCZYNSKI, DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mmes LISBERNEY, CARON, M. MALLET, Mme NEEL, MM. CATHAUD, GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mmes VIAL, GAULARD, NOYERIE et BARDE, MM. CLAME et BERGERET.

Pouvoirs :

| | | |
|-------------|-----------------------|--------------|
| M. BERGERET | qui a donné pouvoir à | M. DUMONT, |
| Mme GAULARD | qui a donné pouvoir à | M. VALADOUX. |

La séance est ouverte à 20h35 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur MALLET est élu à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 19 décembre 2017, qui est validé à l'unanimité, avec les rectifications suivantes : Monsieur BABAD demande que l'on y mentionne les propos de Monsieur le Maire, qui avait affirmé qu'il n'y avait pas besoin de « voter les délégués ».

Madame BENNIER aurait souhaité que les nouvelles attributions des Adjointes et le nom des conseillers délégués soient mentionnés au sein des commissions.

Monsieur EYRAUD précise que l'opposition n'était pas contre la diminution des indemnités des élus, mais plutôt contre la faiblesse de celle-ci. Par ailleurs, il estime que la formule « projet adopté à la majorité, moins les voix contre » serait plus opportune que « projet adopté à l'unanimité, moins les voix contre ».

Enfin, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour de la séance.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de décembre dernier, Monsieur le Maire a signé 2 contrats de concession funéraire (15 et 30 ans, soit 620 € en tout). Suite à la question de Monsieur EYRAUD, il est précisé qu'à ce jour, il reste 16 cases disponibles au colombarium.

A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

• Avis sur 2 demandes de garantie d'emprunt

Monsieur le Maire expose que la nouvelle donne instituée par le gouvernement envers les bailleurs sociaux, l'incite à maintenir une garantie à 100 % des emprunts, tant que les incertitudes ne seront pas levées sur ce point.

Réagissant au fait que la garantie porte sur l'intégralité du programme, Madame BENNIER, Messieurs CREVAT et EYRAUD s'étonnent que même les logements PSLA (qui seront revendus à terme) y figurent aussi. Messieurs le Maire et VALADOUX défendent cette garantie, qui ouvre la possibilité de négocier par le biais d'un PUP, la mise en œuvre de prestations complémentaires (aménagement de sécurité, trottoirs, ...).

Dans le cadre de la future construction de 17 pavillons (PLUS, PLAI et PSLA), 59 logements sociaux (PLS) et 18 logements collectifs, chemin du Plat, la SEMCODA demande à la commune de Reyrieux de lui accorder une garantie de principe à hauteur de 100 %, 8 prêts d'un montant global de 13 923 100 €. Par ailleurs, Dynacité sollicite la commune pour une garantie de principe relative à 2 projets de construction de 21 logements locatifs sociaux (12 dans la ZAC et 9 route de Trévoux). A ce stade, les montants prévisionnels à garantir s'élèveraient à respectivement à 1 054 000 et 831 000 €.

En raison de ses liens professionnel avec Dynacité, Madame CARON quitte la salle et ne prendra part ni aux débats, ni au vote.

Monsieur le Maire précise que certains dossiers ne sont pas encore figés, qu'il s'agit d'une garantie de principe et que les chiffres définitifs seront à nouveau soumis au Conseil, tandis que Monsieur VALADOUX estime que le nombre de logements de la 1^{ère} tranche de la ZAC (situés à proximité du stade) pourraient passer de 12 à 20.

Monsieur CHEYNET souhaiterait connaître le montant de l'engagement du Département sur le dossier de Dynacité, mais il est encore trop tôt pour connaître toutes les modalités du dossier.

Par 13 voix pour, 8 contre et une abstention, la garantie est accordée au projet de la SEMCODA et par 12 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, la garantie est accordée au projet de Dynacité.

II. INTERCOMMUNALITE ET TRAVAUX

• Avenant au Contrat de Mixité Sociale

Retour de Madame CARON. Monsieur VALADOUX précise que ce document, préparé par les services de l'Etat, a été présenté et modifié en commission aménagement du territoire. Malheureusement, certaines de ces rectifications n'ont pas été prises en compte par la DDT dans la nouvelle rédaction, renvoyée en fin de semaine dernière.

La partie la plus importante de l'avenant réside dans l'annexe 6, un tableau détaillant les OAP et les autres prévisions de construction de logements sociaux. Monsieur VALADOUX reprend chaque OAP et insiste sur le caractère théorique de la répartition du nombre de logements sur chaque bilan triennal. Monsieur DUMONT note des erreurs sur les superficies annoncées, notamment sur le projet du Plat. A l'instar de Madame BENNIER, il déplore que la densité en soit faussée, même si dans tous les cas, ce sont les règles du PLU qui primeront.

Dans le cadre des projets en cours, il confirme que le permis de construire de Primaloge a été retiré, alors que les 42 logements sociaux de ce programme avaient déjà été comptabilisés dans le bilan triennal 2014-2016. On tablait désormais sur un projet d'une vingtaine de logements, dont 75 % de sociaux, soit 15.

Par ailleurs, Messieurs VALADOUX et CREVAT se félicitent que le projet de construction de 26 logements sociaux à Veissieux le Haut (NOOVEL-R) soit comptabilisé dans le bilan triennal en cours, car il compense en partie, la perte des 42 logements évoqués ci-dessus.

Madame BENNIER note une différence de 13 logements entre les chiffres de la DDT (157 au 1^{er} janvier 2017) et ceux avancés par Monsieur VALADOUX (170), mais celui-ci a pris en compte les dernières livraisons de logements sociaux rue de la Gare et chemin des Minimes, qui datent du printemps 2017.

Les 2 projets du Clos et de la route de Trévoux ont basculé sur le triennal 2020-2022, en raison de l'incertitude pesant sur leur faisabilité financière et un possible retrait du bailleur social. Monsieur BABAD estimerait judicieux de faire une étude en fin d'année 2019, du bilan triennal 2017-2019, ainsi qu'une projection sur le suivant.

A Monsieur le Maire qui lui précise que la pénalité est fixée pour la durée d'un bilan triennal, Monsieur BABAD répond qu'il souhaiterait connaître la réduction de celle-ci en cas de production supérieure de logements sociaux.

Monsieur VALADOUX fait état du recensement de la population qui a débuté le 17 janvier 2018 et qui a identifié plus de 1 900 boîtes à lettres, cela signifierait que plus de 100 logements ont été mis en service sur l'année 2017 (à vérifier). Monsieur BABAD regrette le manque d'informations données en commission urbanisme sur ce début de mandat.

Madame BENNIER aimerait connaître la répartition des 170 logements sociaux, selon leur catégorie (PLS, PLUS, PLAI, ...), mais Madame BALANDRAS lui répond que cela ne sera possible que pour ceux livrés depuis 2014. Monsieur BABAD espère que les logements PLAI (les plus sociaux) seront intégrés au fur et à mesure des programmes, car si un retard est pris sur ce type de logements, il ne resterait plus qu'à faire des « quartiers » en fin de période.

Monsieur VALADOUX regrette ces allers et retours avec la DDT et la modification parfois unilatérale de certaines données par celle-ci, mais les chiffres globaux n'ont pas évolué. Pour Monsieur EYRAUD, il vaudrait mieux remettre ce vote à plus tard, le temps de revoir et vérifier les chiffres. Il s'interroge sur la faisabilité financière des investissements à effectuer, en lien avec les programmes de construction et estime que le travail de fond n'a pas été mené.

Après que Monsieur MALLET ait remercié Monsieur VALADOUX pour son implication dans ce dossier, Monsieur le Maire souligne que la commune est sortie de la carence le 4 janvier 2018, qu'il négocie actuellement une évolution à la baisse des obligations en matière de PLAI et que tous les élus de la majorité ont beaucoup travaillé pour ce résultat. Désormais chacun doit se focaliser sur 2019 et la réalisation de l'objectif de la programmation triennale de 2017-2019.

Monsieur CREVAT revient sur l'usage du terme « initié » quelques minutes plus tôt, par Monsieur EYRAUD à l'encontre de Monsieur MALLET et s'en dit désolé. Par ailleurs, il tient à rappeler que l'on travaille sur des potentiels que le chiffre de 2 982 logements demeure théorique.

Monsieur EYRAUD regrette le vote de la loi DUFLOT et son obligation de 25 % de logements sociaux, et considère que les infrastructures liées à chaque opération de construction de logements sociaux auraient dû être lancées en amont, ce qui pourrait entraîner la mise sous tutelle de la commune et enfin, il remercie l'association AMURE d'avoir fait baisser le nombre d'OAP de 14 à 7. Monsieur le Maire annonce qu'il a des contacts avancés avec plusieurs des propriétaires concernés par une OAP et même avec ceux qui ne le sont plus, la taxe sur les terrains constructibles ayant certainement dû jouer son rôle.

Par 13 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, le projet d'avenant au Contrat de Mixité Sociale est validé.

- **Avis sur le changement des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire remercie le groupe de travail pour son action en amont de la réforme de 2013 et depuis plusieurs semaines, sur le changement qui va intervenir.

Monsieur PALCZYNSKI annonce que cet été, la décision a été prise de maintenir les TAP une année supplémentaire, le temps pour les parents de s'organiser et l'occasion de lancer à la rentrée de septembre 2017, 2 consultations avec les parents et les enseignants. Il se félicite de la participation record de 90 % sur chaque école où par 74 % d'avis favorables en élémentaire et 69 % en maternelle, les 2 conseils d'école ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours et sur les 4 propositions d'horaires, ont souhaité revenir à la semaine de 4 jours et reprendre les mêmes horaires qu'avant la réforme, soit 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 pour l'école élémentaire et 8h40 à 11h40 et 13h40 à 16h40 pour la maternelle. Par ailleurs, une réflexion est en cours avec l'Espace sur le temps périscolaire.

A titre personnel, Monsieur PALCZYNSKI regrette que l'on n'ait pas laissé le temps nécessaire à cette réforme, pourtant préconisée par de nombreux chrono-biologistes, mais pas toujours bien acceptée par les enseignants. Monsieur DUMONT souligne également l'importance du nombre d'enfants par classe, qui devrait ne jamais dépasser 24.

A Monsieur EYRAUD qui lui rappelle que cette réforme avait été imposée aux familles, il regrette que la France se replace dans un système ancien, qui ne donne pas de bons résultats.

Monsieur CHEYNET s'interroge sur l'intérêt de l'enfant, tandis que Monsieur BABAD aurait préféré que l'on puisse adapter les horaires scolaires à ceux des parents.

Monsieur CREVAT tient à dire qu'il partage le même avis que Messieurs CHEYNET et PALCZYNSKI, lequel rappelle que même si la loi permet formellement aux Maires de s'opposer au choix du Conseil d'école, elle donne à ce dernier le dernier mot.

Enfin, Monsieur PALCZYNSKI tient à remercier Madame WENDLING, initiatrice du projet pour la qualité de celui-ci, ainsi que la maîtrise des coûts (pour information, le coût net des TAP s'élève annuellement à 17 000 €). Une réflexion est en cours sur la possibilité de gestion du temps périscolaire par l'Espace, à partir de la prochaine rentrée du mois de septembre.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- **Modification du régime indemnitaire de certains agents**

A la fin octobre 2017, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a confirmé que les indemnités des régisseurs entraient dans l'assiette de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise) et n'étaient donc pas cumulables avec celle-ci.

Monsieur DESPRAT explique qu'il s'agit d'une opération blanche pour les agents, ainsi que pour la commune et que ces sommes seront intégrées mensuellement à la prime de base pour 2017 et 2018 (il conviendra de redélibérer pour 2019).

A l'unanimité, le Conseil valide cette modification.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Indemnités des élus : Madame BENNIER remet en cause l'annonce du Maire sur la réduction de 20 % des indemnités en début de mandat et cite des chiffres en progression depuis 2015. Monsieur CHEYNET lui rappelle que ce montant intègre un Adjoint supplémentaire, tandis que le Directeur des services lui précise que celles-ci sont indexées sur le point d'indice de la rémunération des fonctionnaires, qui suit l'évolution de l'inflation.

-Vival : Monsieur le Maire confirme à Monsieur EYRAUD que plusieurs rencontres ont eu lieu entre la SEMCODA et des repreneurs potentiels, mais que la commune y a été rarement associée. Il a cependant pu échanger avec l'un d'entre eux, dont le projet est très proche des prestations proposées par l'ancien Casino.

-Site Internet : Monsieur MASSON signale qu'il conviendrait de mettre à jour la rubrique sur les nouveaux élus (remplacements, Adjoints, ...).

-Finances : Monsieur BABAD enverra par mail une liste de pièces qu'il souhaiterait obtenir dans la perspective du débat d'orientations budgétaires. A cet égard, Monsieur le Maire annonce qu'une commission finances et personnel est programmée sur le thème le 6 février prochain. Les différentes délégations travaillent encore sur les propositions de 2018 et les économies demeurent à l'ordre du jour.

-Cimetière : le nouveau point d'eau ne comporte pas de bac de récupération et sa hauteur poserait problème. Monsieur VALADOUX promet que la commune fera le nécessaire pour remédier à cette situation.

-ZAC du Brêt et des Prés de Villard : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique de restitution des ateliers du 14 octobre dernier, aura lieu le mardi 30 janvier 2018 à 20 heures au Galet.

-La Poste : en réponse à Monsieur BABAD, Monsieur le Maire espère que le service postal restera à Reyrieux et déplore que les nouveaux horaires aient été dissuasifs pour le public.

-Ressources humaines : le Directeur général des services quittera ses fonctions le 21 mars prochain, son remplacement est en cours.

Les prochain Conseils municipaux devraient avoir lieu les lundis 19 février et 19 mars 2018 à 20 heures, en Mairie.

La séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Laurent MALLET

Le Maire,
Jacky DUTRUC